

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 05 juillet 2021*

**N° 151/07/2021 : REGLEMENT INTERIEUR POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU QUARTIER MEDIATHEQUE**

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.*

**Présents Titulaires : 38**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNault à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Michel CORNILLE, Bernard PAILLARES.

**Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban souhaite actualiser le règlement intérieur de la Maison des associations du quartier médiathèque géré par le service Développement Social Urbain et Santé.

Cette révision du règlement a pour principal objectif :

- D'actualiser son contenu au regard des évolutions de fonctionnement et d'organisation depuis l'ouverture de cette structure en 2011 ;
- De renforcer les aspects liés à la sécurité et aux responsabilités de chacun en tant qu'utilisateur de l'établissement notamment sur le plan sanitaire ;
- De rappeler que la collectivité a adopté une charte de la laïcité que les utilisateurs de la Maison des associations devront respecter ;
- De clarifier et préciser certains principes de fonctionnement notamment en termes d'affichages et d'utilisation du téléphone portable dans les espaces communs ;
- D'annexer les plans des salles de réunions indiquant la capacité maximum de personnes accueillies selon les configurations.

Le règlement intérieur sera affiché de façon permanente et accessible au public accueilli et transmis systématiquement aux utilisateurs bénéficiant d'une mise à disposition de locaux.

Le Grand Montauban souhaite approuver et signer le nouveau règlement intérieur de la Maison des associations du quartier médiathèque.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement intérieur de la Maison des associations du quartier médiathèque, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur de la Maison des associations du quartier médiathèque.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**12 JUIL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**12 JUIL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE

